

Garantie individuelle EXCELLENCE Surcomplémentaire non responsable

Extrait des garanties dites non responsable

<i>Nature des actes</i>	Prestations en complément du régime Responsable et du remboursement de la Sécurité sociale
	Régime Surcomplémentaire Non Responsable Excellence
Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité	
Honoraires - Secteur conventionné OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR (en secteur conventionné)
Honoraires - Secteur conventionné Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 200 % BR (en secteur conventionné)
Actes médicaux courants	
Consultations généralistes OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Consultations spécialistes Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Consultations généralistes OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Consultations spécialistes Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Pharmacie	
Médicaments, vaccins ou homéopathie prescrits par un médecin et non remboursés par la S.S.	100 €

Le contrat est non responsable selon la législation actuellement en vigueur.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-ACO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, pour les médecins exerçant en Anesthésie, Chirurgie et Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.
PMSS : 3925 € en 2025